



ARRETE MUNICIPAL 2021/29 T. du 1^{er} Juillet 2021

RESTRICTION DE CIRCULATION

Face au 60 rue de la Planque

Place 84.80du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20..80 – Fax : 03.20.84.84.10
Contact@ville-pontamarcq.fr

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Pénal

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande en date du 10/06/2021 de la Société GRDF -180 rue de Bondues, 59118 WAMBRECHIES (jean-francois.lemaire@grdf.fr tel : 03.20.11.37.71)

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux de raccordement de gaz, face au n°60 rue de la Planque.

Considérant, qu'il convient par mesure de sécurité publique et pour protéger le chantier de restreindre la circulation au droit des travaux (circulation par demi-chaussée avec régulation par feux tricolores)

ARRETONS

Article 1 – A compter du lundi 12 Juillet 2021 et jusqu'au vendredi 16 juillet 2021 inclus, la circulation de tous véhicules sera restreinte au droit des travaux effectués dans le cadre d'un raccordement de gaz face au n°60 rue de la Planque.

Article 2 - Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur domicile, la possibilité d'en sortir et d'y accéder.

Article 3 - Les interdictions de stationnement et de restrictions de circulation de tous véhicules seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires et au besoin de feux tricolores correspondants.

Article 4 - La pose et la maintenance de la signalisation routière seront à la charge de la société GRDF- 180 rue de Bondues -59118 WAMBRECHIES, laquelle s'assurera de la remise en état du domaine public.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable à différents endroits du chantier.

Article 6 -
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-A-Marcq
- Monsieur le responsable de la société GRDF à WAMBRECHIES
Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
Sylvain CLEMENT